altéame
TERRAINS À VIVRE

CERTIFICAT ATTESTANT L'ACHEVEMENT DES EQUIPEMENTS DESSERVANT UN LOT
En application des dispositions de l'article R.431-22 du code de l'urbanisme
Certificat prévu à l'article R.442-18 du Code de l'Urbanisme
CERTIFICAT INDIQUANT LA SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE CONSTRUCTIBLE SUR UN LOT
En application des dispositions de l'article R.431-22
Attestation prévue à l'article R.442-11 du Code de l'Urbanisme

ALTÉAME SAS ayant son siège social Route de Neufchâtel, 509 Contre Allée – 76230 ISNEAUVILLE,

Numéro de SIRET 509 671 012 000 37 représentée par Monsieur Jonathan MONTAGNIER,

Directeur Technique, ayant tous pouvoirs aux fins des présentes.

Le lotisseur atteste sous sa responsabilité, qu'en application des dispositions des articles R.442-13 à R. 442-18 du Code de l'Urbanisme, les équipements desservant le lot ci-après désigné sont achevés.

Permis d'aménager : Arrêté n° PA 076 289 21 00002 du 24.06.2021

Lot numéro : **10**

La surface de plancher maximale attribuée est de **250 m²**

A Isneauville, le 21 mars 2022

Jonathan MONTAGNIER
Directeur Technique